

Mairie de Courtonne La Meurdrac
20, rue de la Mairie
14100 COURTONNE LA MEURDRAC

tél : 02.31.62.71.37 - fax : 09 58 95 31 54
secretariat@courtonnelameurdrac.fr
maire@courtonnelameurdrac.fr
ccas@courtonnelameurdrac.fr

**Monsieur le Directeur d'Académie
Mathias Bouvier
2, Place de l'Europe
Hérouville St Clair**

Courtonne la Meurdrac, le 4 février 2021

Objet : Fermeture annoncée d'une classe

Monsieur le Directeur d'Académie,

Le 18 janvier à midi, Monsieur Prosper Paul, Inspecteur de la circonscription, nous informait qu'il était vraisemblable (mais non décidé) qu'une classe de notre école soit fermée pour la prochaine rentrée scolaire, compte tenu du manque d'effectif prévisionnel.

Le même jour, à la même heure, Monsieur Blanquer, ministre de l'éducation nationale, devait, lors d'une visite dans une école de la commune de Breteuil-sur-Iton (Eure), présenter les **nouveaux « territoires éducatifs ruraux »**.

Ce déplacement ayant dû être annulé au dernier moment, c'est Nathalie Elimas, secrétaire d'état, qui est venue annoncer le démarrage de l'opération.

Partant du principe que les jeunes issus du monde rural sont 10% de moins que les autres à accéder à l'enseignement supérieur, le Ministère est venu annoncer que 3 régions académiques, dont la Normandie, se lançaient dans une expérimentation visant à réduire cette fracture.

Une des expériences consiste à dédoubler dans certaines écoles de l'Orne toutes les classes de la maternelle au CM2 pour vérifier l'hypothèse selon laquelle la plus ou moins grande importance des effectifs des classes a un impact prépondérant sur les transmissions du savoir.

L'école de Courtonne la Meurdrac en est la preuve puisque grâce à cet effectif réduit et à la limitation des multi-niveaux, notre école, de l'avis même de tous les collèges qui accueillent nos élèves, est considérée comme une des meilleures de la circonscription.

De plus, les évaluations nationales 2020 faites en CP et CE1, donnent toutes des résultats supérieurs aux résultats constatés dans la circonscription, dans le département et en France.

Horaires des permanences de la mairie :

Permanence administrative : mercredi 9h – 11h30, vendredi 16h30 – 19h
Permanence élus : mercredi 9h – 11h30, vendredi 16h30 – 19h
mardi 16h30 – 19h sur rendez vous

Vous savez, Monsieur le Directeur, que nous devons ces résultats en grande partie à l'organisation et à la répartition des classes.

Nous devons également ce résultat à l'engagement très fort de notre Directrice qui peut mettre largement à profit ses 36 journées de décharge pour, épaulée par ses collègues et le personnel communal affecté au péri-scolaire, préparer des opérations pédagogiques de très grande qualité.

Passer notre école à 3 classes, en plus de participer à la démotivation de l'ensemble de la communauté scolaire, aurait pour conséquence de diviser par 4 le temps de décharge de la Directrice et donc de briser cette formidable dynamique pour et avec les enfants.

Alors pourquoi casser une école qui fonctionne si bien.

De plus, l'année très difficile que nous venons de passer, comme tout le monde, a inévitablement engendré des retards d'enseignement qu'il va falloir rattraper le plus rapidement possible pour pénaliser le moins possible toute cette génération d'enfants.

Il est donc à mon sens fondamental de conserver des conditions d'enseignement optimales.

Enfin, la répartition sur 4 classes permet, tant que cette crise sanitaire dure, de respecter un maximum de distanciation entre chaque élève.

Pour toutes ces raisons je vous demande s'il est vraiment le moment de perturber de façon durable l'organisation de notre école.

Je vous propose donc d'inscrire l'école de Courtonne la Meurdrac dans le programme expérimental des **nouveaux « territoires éducatifs ruraux »** en conservant ses 4 classes et en mettant en place des outils d'analyse pour évaluer les résultats produits par les élèves durant leur scolarité en primaire et en 6^{ème}.

De cette façon, comme le souhaite le Ministre, nous participerons activement à la réduction de cette fracture, nous pourrons compenser plus facilement les effets néfastes de l'année écoulée et nous pourrons, si cette crise sanitaire perdure, appliquer les protocoles sanitaires qui s'imposent.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur d'Académie, à l'expression de ma sincère considération.

Le maire
Eric BOISNARD



Horaires des permanences de la mairie :

Permanence administrative : mercredi 9h – 11h30, vendredi 16h30 – 19h
Permanence élus : mercredi 9h – 11h30, vendredi 16h30 – 19h
mardi 16h30 – 19h sur rendez vous